

---

# NORME INTERNATIONALE



# 2457

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Parquet en bois massif – Classement des lames en hêtre

*Solid wood parquet – Classification of beech strips*

Deuxième édition – 1976-06-01

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 2457:1976](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fca1ddf-7907-46c2-8ac9-ae2b1c7f0439/iso-2457-1976)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fca1ddf-7907-46c2-8ac9-ae2b1c7f0439/iso-2457-1976>

---

CDU 69.025.351.3 : 674.031.12.001.3

Réf. n° : ISO 2457-1976 (F)

**Descripteurs** : produit en bois, revêtement de sol, parquet, lame à parquet, bois de hêtre, classification.

Prix basé sur 3 pages

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2457 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 99, *Bois semi-manufacturés*. Cette deuxième édition a été soumise aux Comités Membres en mai 1974.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Irlande	Roumanie
Allemagne	Italie	Thaïlande
Bulgarie	Norvège	Turquie
Espagne	Pays-Bas	Yougoslavie
Hongrie	Pologne	

Les Comités Membres des pays suivants ont désapprouvé le document pour des raisons techniques :

France  
Tchécoslovaquie  
U.R.S.S.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2457-1972).

# Parquet en bois massif – Classement des lames en hêtre

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

### 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale établit un classement, suivant leurs qualités, des lames à parquet en hêtre massif, non assemblées.

### 2 RÉFÉRENCE

ISO 1072, *Parquet en bois massif – Caractéristiques générales.*

### 3 FABRICATION, SPÉCIFICATIONS, CONDITIONS DE LIVRAISON

3.1 Les règles de fabrication, les spécifications et les conditions de livraison sont fixées par l'ISO 1072.

3.2 Les dimensions minimales et les longueurs moyennes pour les livraisons en longueurs non déterminées doivent faire l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

3.3 Sauf convention contraire, le bois doit être étuvé à la vapeur avant livraison.

### 4 CLASSEMENT

4.1 Les lames à parquet en hêtre massif ne doivent pas comporter plus de défauts que ceux spécifiés en 4.5, pour chaque classe de qualité.

4.2 Les lames à parquet en hêtre massif se répartissent en deux classes de qualité :

★★★

★★

4.3 Les lames comportant plus de défauts qu'il n'en est admis dans la dernière classe ★★ ne doivent être livrées ni sous le non de «lames à parquet ISO en hêtre massif», ni sous une autre dénomination susceptible de prêter à confusion avec l'une des classes citées.

4.4 Les lames totalement exemptes de défauts et les lames débitées uniquement sur quartier ou uniquement sur faux-quartier ne sont pas concernées par le présent classement.

4.5 Les deux classes doivent correspondre aux conditions spécifiées dans les tableaux 1, 2 et 3.

TABLEAU 1 – Caractéristiques générales

Défauts du bois ou de sciage		Classes	
		***	**
Pourriture et échauffure		néant	
Rectitude du fil		fil sensiblement rectiligne et parallèle à l'axe de la lame	inclinaison du fil ne dépassant pas 10 %
Grain		régulier	tous grains admis
Imperfections de rabotage (portions non rabotées et traces de raboteuse)	en parement et sur rives	néant (par l'examen à l'oeil nu)	admises localisées, ne dépassant pas 0,2 mm en profondeur
	sur languette	admises, au maximum sur 20 % de la longueur sur 25 % de la largeur ne dépassant pas 0,2 mm en profondeur	
	en contre-parement	admises	
Ondulations de rabotage	en parement	admises, ayant une profondeur maximale de 0,2 mm	
	en contre-parement	admises	
Languette incomplète		admise sur 1/3 de la longueur	admise sur 1/2 de la longueur
à condition que la largeur de la languette ne descende pas au-dessous de 3 mm			

iTech STANDARD PREVIEW  
(standards.itech.ai)  
ISO 2457:1976  
<https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/0fca1ddf-7907-46c2-8ac9-ac2b1670439/iso-2457-1976>

Défauts du bois		Classes	
		***	**
Traces médullaires (cœur sain)		néant	
Cœur rouge		néant	sain admis
Colorations		très légères, admises; les taches sont exclues	admises si elles ne résultent pas d'altérations dues à des agents biologiques
Fentes	gerces et fentes non traversantes	admises, ne dépassant pas en profondeur 1 mm   2 mm	
	traversantes	néant	
Entre-écorce et gélivures		néant	
Nœuds	très petits	admis en nombre illimité : – nœuds sains ne dépassant pas 2 mm de diamètre – nœuds noirs ne dépassant pas 1 mm de diamètre	
	adhérents ou partiellement adhérents	néant	admis, ne dépassant pas 15 mm de diamètre
	noirs, non adhérents ou éclatés	néant	admis non groupés, ne dépassant pas 7 mm de diamètre
Trous de vers		néant	
Flache		néant	
Ronce		néant	

TABLEAU 3 – Contreparement, bouts et rives

Défauts du bois		Classes	
		***	**
Traces médullaires (cœur sain)		néant	admisses sous forme de traces interrompues si elles ne présentent pas de fissures
Cœur rouge		admis	
Fentes	gerces et fentes non traversantes	admisses, ne dépassant pas 4 mm en profondeur	
	traversantes	néant	
Nœuds	sains, de coloration normale, même plus foncée	admis, ne dépassant pas 20 mm de diamètre	admis à condition que le diamètre ne dépasse pas 1/2 de la largeur de la lame
	adhérents, non adhérents ou éclatés	admis à condition que le diamètre ne dépasse pas 15 mm	admis à condition que le diamètre ne dépasse pas 25 mm et la profondeur 1/2 de l'épaisseur de la lame
Trous de vers		néant	
Flèche		admise, au maximum en longueur et en largeur : 20 %	admise, au maximum en longueur : 30 % en largeur : 20 % et en profondeur 10 % de l'épaisseur de la lame
Ronce		admise	
Défauts non mentionnés		admis s'ils ne nuisent pas à la solidité et à la durabilité du parquet	

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2457:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fca1ddf-7907-46c2-8ac9-ae2b1c7f0439/iso-2457-1976>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2457:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fca1ddf-7907-46c2-8ac9-ae2b1c7f0439/iso-2457-1976>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 2457:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0fca1ddf-7907-46c2-8ac9-ae2b1c7f0439/iso-2457-1976>